

La bibliothèque publique et les Québécois

André Castonguay

Volume 19, Number 4, December 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055735ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055735ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Castonguay, A. (1973). La bibliothèque publique et les Québécois.

Documentation et bibliothèques, 19(4), 149–152.

<https://doi.org/10.7202/1055735ar>

Article abstract

Après avoir défini la bibliothèque publique, l'auteur rappelle l'esprit dans lequel furent instaurées et maintenues trop longtemps au Québec les bibliothèques publiques. La révolution culturelle des années soixante a contribué à redéfinir la notion du « savoir » et, par conséquent, des institutions qui en demeurent le dépôt, les bibliothèques publiques.

Dans cet essai, l'auteur vise à discuter une philosophie de la bibliothèque publique appliquée à la réalité culturelle québécoise.

La bibliothèque publique et les Québécois*

André Castonguay
École de bibliothéconomie
Université de Montréal

Après avoir défini la bibliothèque publique, l'auteur rappelle l'esprit dans lequel furent instaurées et maintenues trop longtemps au Québec les bibliothèques publiques. La révolution culturelle des années soixante a contribué à redéfinir la notion du "savoir" et, par conséquent, des institutions qui en demeurent le dépôt, les bibliothèques publiques.

Dans cet essai, l'auteur vise à discuter une philosophie de la bibliothèque publique appliquée à la réalité culturelle québécoise.

"La loi du Québec concernant les bibliothèques publiques est la cadette des lois sur les bibliothèques dans tout le Canada. Elle est née en décembre 1959 et ses soeurs des autres provinces avaient alors un âge qui déjà allait de 27 à 77 ans".¹

"(...) malgré les rangs que le Québec a gagné sur les autres provinces, il se situe, encore aujourd'hui, plus bas que la moyenne de tout le Canada dans la plupart des données statistiques concernant les bibliothèques publiques".²

Ces citations, et bien d'autres encore que nous pourrions aligner, justifieraient, à elles seules, que nous isolions, comme nous le faisons ici, l'attitude des Québécois par rapport à la bibliothèque publique, attitude dont le résultat le plus évident a été d'entraîner ce retard dont il vient d'être question. Pour mesurer vraiment les conséquences de ce comportement des Québécois, encore faut-il savoir ce qu'ils refusent, consciemment ou non, lorsqu'ils négligent de se donner de véritables bibliothèques publiques.

* N.D.L.R. C'est la version, revue et considérablement augmentée, d'un texte déjà publié dans *Le Devoir* du 30 octobre 1971, XIX, (Supplément littéraire).

1. Gérard Martin, *La direction des bibliothèques publiques du Québec*, Québec, Ministère des Affaires culturelles (Service des bibliothèques publiques), 1970, p. 1.

2. *Ibid.*, 17.

Contexte idéologique québécois

De façon très schématique, on peut dire que trois éléments importants entrent dans la définition d'une bibliothèque publique: le "savoir", la diffusion de ce savoir au sein de toute une collectivité, ce qui présuppose un personnel formé dans ce but et une organisation technique adéquate et, enfin, la conviction profonde que l'homme est un être rationnel qui devra être placé devant un éventail suffisamment large de savoir pour qu'il puisse en tirer *librement*, selon ses besoins, les possibilités culturelles, éducatives, "informationnelles" et récréatives propres à fonder son autonomie au sens le plus large du terme, permettant ainsi son épanouissement et, partant, celui de la collectivité à laquelle il appartient. Des précisions additionnelles sont, bien sûr, nécessaires si nous voulons caractériser davantage la bibliothèque publique par rapport à d'autres types de bibliothèques. Ainsi, le "savoir" dont il est question ne peut, en aucun cas, être assimilé purement et simplement au savoir académique — d'où les guillemets. Tout ce qui est humain intéresse la bibliothèque publique de sorte qu'on trouvera, dans ses collections, aussi bien des traités de cuisine, de mécanique automobile que des ouvrages sur la physique des plasmas, ou des recueils de poésie du plus éthéré des poètes. S'il est une chose d'incompatible avec la bibliothèque publique, c'est la notion d'exclusivisme a priori de certains types de savoir. Ce ne sera pas le cas de la bibliothèque universitaire, par exemple, laquelle pourra estimer que certains types de "savoir" ne "font pas académique", c'est-à-dire ne sont pas justement des savoirs qui justifieraient d'être représentés dans la collection. C'est une façon de dire qu'ils ne répondent pas aux objectifs d'une université. Évidemment, cet universalisme d'intention de la bibliothèque publique est souvent peu réalisé dans les faits, mais peu importe. L'essentiel, c'est que rien ne s'y oppose au niveau des principes de telle sorte que, devant une demande que ses ressources ne lui permettent pas de satisfaire, la bibliothèque publique se sente obligée, non pas d'abord de diriger le lecteur ailleurs, mais de miser, moyennant certaines conditions, sur les ressources collectives et de diriger l'information vers l'utilisateur, justifiant ainsi la demande que celui-ci lui adresse.

Nous avons dit plus haut que tout ce qui est humain intéresse la bibliothèque publique. Il s'ensuit qu'aucun membre d'une collectivité qui s'est donnée une biblio-

thèque publique n'est exclu de ses services. La bibliothèque spécialisée peut réserver ses services aux membres de l'institution dont elle fait partie. La bibliothèque publique qui agirait de la sorte poserait un geste contre nature. Chaque fois que la bibliothèque publique tourne à l'élitisme, elle se nie en tant que *bibliothèque publique*.

Enfin, ne pourrait-on pas dire que toutes les bibliothèques ont aussi pour objectif l'épanouissement de l'homme? Certes, mais chez elles, il s'agit d'une conséquence dans la poursuite d'un objectif qui est autre: enrichissement du savoir, accroissement de la production, etc. Pour la bibliothèque publique, cette conséquence est plutôt un objectif comme tel. Quant à la naïveté utopique de cet objectif, elle n'échappe pas non plus aux théoriciens de la bibliothèque publique; cependant, ils n'ont pas le choix, les alternatives débouchant toutes sur des formes plus ou moins ouvertes de dirigisme intellectuel, pour ne pas dire de dirigisme de conscience.

Les réticences des Québécois à l'égard de la bibliothèque publique ont donc été, en fait, des réticences plus ou moins volontaires, tout aussi bien à l'égard du "savoir" lui-même, des services créés par les bibliothèques — se rappelant toutefois que la parcimonie des moyens mis à la disposition des bibliothécaires ne pouvait déboucher, dans bien des cas, que sur des services insuffisants — que, enfin, d'une conception de l'homme véhiculée par la bibliothèque publique.

Comment donc et à quelles occasions cela a-t-il pu se produire?

Bien que ce soit moins vrai aujourd'hui qu'hier, il reste que l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque publique demandait un minimum de scolarisation, c'est-à-dire non seulement que l'on sache lire, mais que l'exercice de cette faculté ne soit pas pénible comme elle peut l'être pour ceux dont cette pratique n'est pas courante, ceux qui, tout en sachant lire, sont, à toute fin pratique, des analphabètes fonctionnels. Il ne faut pas avoir vécu très longtemps pour pouvoir se rappeler les comparaisons affligeantes pour les Québécois sur leur niveau de scolarisation par rapport à celui des autres Canadiens. Ces constatations faites, il ne restait plus qu'à conclure par le couplet habituel sur l'incompétence des Canadiens français. Si encore les Québécois avaient pu disposer d'un savoir fonctionnel, c'est-à-dire d'un savoir qui les aurait rejoints dans leurs préoccupa-

tions quotidiennes! Mais il faudra attendre les années soixante pour que les vertus utilitaires du savoir soient mises en évidence par le slogan: "qui s'instruit, s'enrichit". Entre temps, il faut départager, aussi bien du point de vue politique que religieux ou autre, le bon et le mauvais savoir. Ainsi, lorsque le commissaire John Ridington s'amènera au Québec pour y étudier le développement des bibliothèques, le premier ministre Taschereau le recevra par cette déclaration:

"A public library is not without perils to our modern generation and specially to the younger ones".³

Ridington ne pourra lui-même que faire la constatation:

"To a much greater and more complete extent than is the case with the Protestant churches, the Roman Catholic church claims, and exercises, the right to advise and direct its believers and adherents, not alone in essentially spiritual matters, but in all things having to do with the mental and social life of its people. Education — and it should be remembered that the library is an important part of the general movement on education — comes just as much within the scope and sphere of the church as does the spiritual and moral welfare of the people it directs, and to whom it ministers. At all times the Church has exercised the right to supervise such activities, and with benevolent and characteristic care has sought to provide means with which to discharge its acknowledged responsibilities".⁴

Même scénario lorsqu'il s'agit de créer la bibliothèque municipale de Montréal. Mgr Bruchési y rappelle alors que la bibliothèque ne devrait contenir que des ouvrages techniques et qu'il fallait éviter qu'il s'y trouvât des ouvrages "dangereux pour la foi et la morale".⁵

Il n'est pas question de décrier cette attitude vis-à-vis le savoir, mais de constater que les bibliothèques auxquelles elle donne naissance sont des institutions à vocation religieuse, morale ou encore politique, mais certainement pas des bibliothèques publiques. Dans ces dernières, seul l'utilisateur peut privilégier ainsi un secteur du "savoir", jamais l'institution elle-même. Au fond, ce sont les concep-

3. John Ridington, *Libraries in Canada: a Study of Library Conditions and Needs*, Toronto, Ryerson Press, 1933, p. 35.

4. *Ibid.*, 38.

5. Antonio Drolet, *Les bibliothèques canadiennes, 1604-1960*, Ottawa, Cercle du Livre de France, 1960, p. 177.

tions de l'homme qui s'opposent ici. Pour la bibliothèque publique, l'homme est une raison à éclairer afin qu'il puisse décider librement. Dans l'autre hypothèse, l'homme est une conscience à diriger, une raison à embrigader; dans les deux cas, la vérité vient d'ailleurs.

Mais la désaffection des Québécois porte aussi sur l'institution elle-même, dans la mesure où elle n'a pas su adéquatement rassembler, organiser et diffuser ce "savoir" dont elle se prétend la dépositaire. Ici, la bibliothèque publique dispose de nombreuses excuses: ressources dérisoires, difficultés liées à la formation professionnelle, incertitude quant au rôle et à l'avenir de la bibliothèque dans la société québécoise. De cette désaffection, il ne faut pas conclure à un désaveu de la bibliothèque publique, mais au rejet d'une certaine image de cette institution comme le montre à rebours le succès des tentatives visant à présenter un nouveau visage de la bibliothèque publique.

Car, il y a effectivement des lueurs d'espoir. Au niveau de la formation professionnelle, du nombre de bibliothèques, des contributions financières municipales et provinciales, des progrès ont été enregistrés depuis 1960, même si nous demeurons encore considérablement en retard sur ce qui se fait en Ontario, pour ne parler que de cette seule province. Au delà des chiffres, des sous, des structures, des plans, ce qu'il faut remarquer ici, c'est que ce déblocage, encore précaire, s'est produit à partir des années soixante, précisément au moment où les Québécois abandonnèrent leurs conceptions traditionnelles à l'égard du savoir et de l'homme. Ces constatations ne sont pas pour infirmer les conclusions de notre analyse, par ailleurs trop sommaire. Bien au contraire, elles montrent que c'est à l'acquisition d'une idéologie nouvelle que les Québécois devront de bénéficier, comme les peuples les plus avancés de la terre, des avantages d'une bibliothèque publique.

Idéologie de la bibliothèque publique

La question devient alors, quelle a été l'idéologie, la vision de l'homme qui a permis à ces peuples (Angleterre, États-Unis et Scandinavie) de se donner de telles institutions. Et puisque la bibliothèque emprunte son "idéologie" à la société qui lui donne naissance⁶, répondre à cette

question, c'est aussi préciser la conception de l'homme véhiculée par la bibliothèque publique. L'exposé, pour être honnête, devrait faire cette démonstration en s'appuyant étroitement sur le long et complexe processus historique qui explique ce cheminement intellectuel. Mais le cadre restreint de cet article nous oblige à faire l'économie de ce moyen et à nous contenter d'en préciser l'aboutissement.

Dire que la force de la bibliothèque publique est précisément de n'avoir aucune idéologie⁷ est un peu court, car cette générosité d'accueil, cette grande disponibilité à l'égard du savoir est le fondement même de son idéologie. Elle (idéologie) ne se veut surtout pas l'expression d'un pessimisme désabusé quant à la production culturelle de l'humanité; elle signifie plutôt que la vérité de cette production ne s'impose pas a priori. En effet, la bibliothèque publique agit *comme si* l'homme était pure indétermination et, partant, pure indigence. Cette pauvreté d'être serait irrémédiable si elle n'avait sa contrepartie dans une raison capable de poser des choix valorisants, à la condition de bénéficier d'une information appropriée. Dans ce modèle, donc dans cette construction de l'esprit, la bibliothèque publique est une institution dont la responsabilité est de fournir l'information de qualité qui viendra maximiser l'action positive de cette raison.

Parler d'information de *qualité* ne signifie pas que l'on vient de se débarrasser subrepticement du neutralisme de la bibliothèque publique à l'égard du savoir. Car, de même qu'elle ne se fait, par respect pour la liberté de l'individu, la propagandiste d'aucun savoir, de même, toujours par respect pour la liberté individuelle, elle se croit la responsabilité, de par l'expertise que la société a voulu donner à ses bibliothécaires en créant, entre autres, des institutions de formation en bibliothéconomie⁸, d'offrir à l'esprit humain aux prises avec la tâche capitale de se déterminer, aussi bien dans les grandes que dans les petites choses, les ouvrages les plus représentatifs de ce savoir⁹. S'il faut définir l'attitude de la bibliothèque publique en termes de neutralisme, alors c'est de neutralisme actif dont il faudrait parler: neutralisme *methodologique* par rapport au savoir, mais activité intense quant au rassemblement d'une collection représentative de ce savoir. C'est

7. André Maurois, *La bibliothèque publique et sa mission*, Paris, Unesco, 1961, p. 13.

8. Que cet objectif ne soit pas souvent atteint dans les faits ne préjuge en rien de sa réalité.

9. S'expliquer sur toutes les implications de ce concept demanderait, en soi, tout un article.

6. Jesse Shera, *Foundations of the Public Library*, Hamden, Shoe String Press, 1965, p. 248.

ce contexte idéologique qui explique que des bibliothécaires de chez nous et d'ailleurs, soit à la suite de convictions personnelles engageantes, soit à la suite de pressions exercées par des représentants de l'autorité municipale, et oeuvrant par ailleurs dans une institution se prêtant facilement à la propagande, aient pu céder à cette tension intérieure et transformer la bibliothèque publique en un instrument de prosélytisme ou encore, dans les cas d'omissions, la confiner dans un marginalisme inoffensif.

Concevoir l'homme comme remis à la gouverne de sa raison libre est bien sûr une abstraction commode nécessitée uniquement par les besoins de l'exposé. Dans les faits, sa liberté d'action est souvent mince et parfois nulle. Toute la difficulté est de savoir si elle existe malgré tout, même à titre de possibilité réelle. La question n'est pas oiseuse, car c'est selon que l'on mettra l'accent sur les déterminismes ou la liberté de l'individu, que celui-ci sera considéré comme un automate compliqué mais sans plus, ou un être soumis, certes, à la longue et pénible conquête de lui-même mais aussi à l'affirmation de son originalité. La bibliothèque publique veut croire, malgré les démentis que peut lui apporter l'expérience quotidienne, que la liberté de choisir de l'individu, dans l'ensemble, s'exercera positivement. Ce n'est pas par optimisme délirant qu'elle retient cette conception de l'homme. En effet, outre qu'elle soit, ne serait-ce qu'à titre de projet ou d'intention, le fait des sociétés qui ont fondé la bibliothèque publique et, partant, s'impose à elle, celle-ci ne saurait y renoncer sans, comme nous l'avons dit plus haut, s'obliger à des alternatives diminuantes pour l'homme et, par conséquent, irréalistes. On voit maintenant sous quel éclairage se présentent les concepts habituellement véhiculés par la bibliothèque publique, à savoir l'information, l'éducation, les loisirs, la culture.

L'information

Si l'homme est remis à sa gouverne, s'il doit puiser en lui-même les ressources qui doivent lui permettre de choisir, de se décider, alors, pour ce faire, il lui faut être informé, renseigné de la meilleure façon possible. Car, la qualité du

choix dépendra en partie de la qualité de l'information.

L'éducation

La bibliothèque publique ne pratique pas ou peu l'éducation formelle. Son but n'est pas d'intégrer à tout prix, mais de rendre lucide. L'homme ne s'y voit pas imposer une "matière" à étudier, mais choisit celle qui lui convient. L'éducation de la bibliothèque publique est surtout autodidactique. D'où la responsabilité, pour la bibliothèque, de mettre le plus grand nombre possible de disciplines à la disposition de l'utilisateur. Chaque fois que la bibliothèque publique pratique l'"éducation des adultes" (animation), ce n'est pas de façon contraignante, car cela veut simplement dire qu'elle met en évidence ces disciplines qui semblent être ignorées, alors qu'elles pourraient satisfaire un besoin insoupçonné ou encore pressant, mais dont la solution ne s'impose pas de soi.

Les loisirs

Nous l'avons dit, c'est un expédient qui nous a fait identifier l'épanouissement de l'homme avec le seul exercice de sa raison et de sa liberté. En fait, l'homme s'épanouit aussi par le jeu et l'évasion, et puisque la bibliothèque publique s'adresse à tout l'homme, celle-ci se sentira une obligation de satisfaire ce besoin.

La culture

La culture est un processus d'assimilation et de lucidité: assimiler par osmose les institutions et les renforcer, les améliorer ou les changer par lucidité.

La bibliothèque publique travaille sur les deux plans. Ne privilégiant aucun aspect de la culture, elle permet à l'un de s'enraciner (ex. l'immigrant) et à l'autre de s'ouvrir à quelque chose d'autre, de dépasser ses horizons pour mieux en saisir les richesses mais aussi les limites.

En résumé, et pour tout dire, s'il y a une vérité de la bibliothèque publique, c'est que l'homme est le maître de sa propre vérité sans que l'on doive conclure nécessairement qu'il est lui-même la vérité.●